

La rhétorique de la crise et la révocation de la sphère publique

Emilian Cioc
Université Babeş-Bolyai, Cluj-Napoca

Abstract

The Rhetoric of Crisis and the Dismissal of Public Sphere

This text is an examination of the democratic public sphere in relation to the presently dominating crisis discourse. More precisely, we endeavor to expose assumptions, aims and consequences entailed by the discourse of crisis, hereafter considered as a rhetorical apparatus asserting that crisis reveals an unambiguous and mandatory nature of things imposing self-evident and thus non deliberative decisions concerning both singular existence and communities. The crisis discourse serves to endorse indisputable certainty and therefore to blur or even suppress indeterminacy. Nevertheless, and it is our guiding allegation formulated mainly in reference to Claude Lefort's political thought, the possibility of democracy and of its public sphere depends constitutively on a unique indeterminacy. Our analysis proves that restoring certainty cannot but go along with a naturalist fallacy and an abuse of rhetoric power postponing deliberative-shaped democratic practices. This line of reasoning comes to define public sphere as a rhetorical counter-power strategy meant to reassert democratic indeterminacy

Keywords: democracy, public sphere, indeterminacy, crisis, certainty, naturalism, normativity

* This work was possible with the financial support of the Sectoral Operational Programme for Human Resources Development 2007-2013, co-financed by the European Social Fund, under the project number POSDRU 89/1.5/S/60189 with the title „Postdoctoral Programs for Sustainable Development in a Knowledge Based Society”.

Depuis peu, mais c'est déjà un lieu commun, la crise est redevenue le trope dominant de la sphère publique, reformulant de la sorte ce que l'on dit à l'égard de ce que les communautés des humains sont, pourraient être ou devraient être. La série d'événements qu'elle s'efforce de nommer et d'arraisonner déplacent thème après thème, créant précédent après précédent, finissant ainsi par remettre en question le sens même des communautés politiques et de leurs agencements institutionnels. La question que nous tenterons de formuler dans ce qui suit concerne la signification de cette préoccupation, de cette occupation, littéralement, de la sphère publique par le discours de la crise. De toute évidence, le discours de la crise n'est pas identiquement le même partout dans le monde, sans égard pour les cultures sociales, pour les traditions politiques ou encore pour la situation économique, tout comme, d'ailleurs, il n'est pas homogène et linéaire dans une perspective diachronique. Et pourtant, il y a une série d'éléments récurrents et, par conséquent, communs, dont la description explicative permettrait éventuellement de saisir le montage et les visées de cet équipement discursif. Comme nous tenterons de le montrer, il est désormais à la fois possible et de la plus grande importance de suivre les effets de cette préoccupante occupation de la sphère publique. Afin que le programme de cette recherche ait des chances d'aboutir, il faudrait certainement replacer le thème de la sphère publique dans l'horizon auquel il appartient de par son émergence : celui de la démocratie. Entreprise qui à son tour ne saurait s'appuyer sur la compréhension courante de la démocratie, telle qu'elle est véhiculée par le discours fonctionnaire et médiatique, mais également par une grande partie des sciences sociales. En revanche, nous nous appuierons sur ce fragment tiré des écrits politiques de Claude Lefort :

« L'essentiel, à mes yeux, est que la démocratie s'institue et se maintient dans la *dissolution des repères de la certitude*. Elle inaugure une histoire dans laquelle les hommes font l'épreuve d'une indétermination dernière, quant au fondement du Pouvoir, de la Loi et du Savoir, et au fondement de la relation de *l'un avec l'autre*, sur tous les registres de la vie sociale (partout où la division s'énonçait autrefois, notamment la division entre les détenteurs de l'autorité et

ceux qui leur étaient assujettis, en fonction de croyances en une nature des choses ou en un principe surnaturel) » (Lefort 1986, 30).

Dans la perspective que cette pensée atteste, une véritable compréhension de la démocratie et de sa sphère publique dépend de l'éclaircissement préalable de cette mutation capitale qui réside dans la dissolution des dispositifs de la certitude et, du même coup, de la mise au clair de l'indétermination fondamentale à laquelle elle expose désormais l'expérience des humains. Certes, poser que l'institution se confond avec la dissolution, s'y fondant donc, cela réclame des explications et des protocoles conceptuels et historiques supplémentaires. Comment effectivement comprendre cette dissolution instauratrice, cette destitution constituante qui semble si éloignée des représentations courantes de l'avènement de la modernité politique ? À quel titre et, précisons-le par souci de rigueur, à quelles conditions la dissolution pourrait-elle garantir ou au moins sauvegarder la possibilité sinon l'effectivité d'une nouvelle institution ? Question des plus difficiles, d'autant plus que, d'entrée de jeu, elle refuse au trope mythologico-chimique des cendres, quelle qu'en soit la version, toute pertinence explicative, n'y voyant qu'une douteuse tentative d'accréditer une précédence, d'assurer une continuité substantielle, de supposer l'annonce d'un renouveau ou d'une renaissance. Car la dissolution dont il s'agit n'est guère une consommation germinative, régénératrice, de sorte que ce qui vient après la destitution, ce n'est pas la remise en forme d'une matière se conservant jusque dans sa consommation. Il est déjà possible de présager que la relation que cette nouvelle et singulière institution entretiendra avec l'idée de réforme sera toujours tendue. Tout simplement, cette consommation s'accorde mal de l'idée du recyclage, se passionnant plutôt pour la discontinuité ne serait-ce que pour la raison que voici : dans la désarticulation des dispositifs de la certitude, il y va de l'épuisement irréversible d'une possibilité. Si l'indétermination qui occasionne l'avènement de la démocratie est dite « dernière », c'est justement parce que la possibilité même de poser des certitudes est dissoute. C'est en ce sens qu'elle expose radicalement à un vide qui résiste et se dérobe à toute opération matérielle de remplissage, de même

qu'à toute opération symbolique d'appropriation. Cela ne mène pas nécessairement à un désordre violent et donc à la perte de la possibilité de vivre ensemble selon une certaine exigence de sens. C'est un aspect essentiel que l'énoncé suivant de Jean-Luc Nancy pourrait très bien éclaircir : « Ce qui, de la communauté, est "perdu" – l'immanence et l'intimité d'une communion – est perdu en ce sens seulement qu'une telle "perte" est constitutive de la "communauté" elle-même » (Nancy 1999, 35). Sans doute, l'idée d'une indétermination singulièrement instituante et celle d'une perte constitutive ne restent-elles pas totalement étrangères. Cette « perte » sans préjudice et donc sans réparation à réclamer mais qui n'en dissout pas moins la certitude de l'immanence et de l'intimité communiale, c'est bien elle qui ouvre la possibilité de la communauté et, pour nous ici, de la communauté politique, de la politique dans son acception moderne, celle que le nom de démocratie voudrait dire, résumer et orienter. En ce sens également, l'institution de la démocratie moderne est tout simplement sans précédent.

La compréhension de cette démocratie moderne et de sa sphère publique à partir des conditions de leur institution et de leur maintien dépend tout autant de l'éclaircissement de ce qui en vient à se dissoudre, ce que Lefort appelle les « repères de la certitude ». Ce qui suppose à son tour le scrutin de la technique dont le produit est la certitude, technique que nous compterons parmi les arts cachés. D'ailleurs, ce n'est que la destitution qui permet de mettre au jour les ressources et les procédures tout comme les limites de la fabrication de repères de la certitude. Dans le fragment initialement cité, c'est le mot « fondement » qui offre l'indication capable d'orienter ce multiple scrutin. La démocratie s'institue donc dans la dissolution des déterminations fondamentales, des déterminations majeures du fondement, du commencement et de la fin, des fins. Cela pose que, désormais, toute institution – du pouvoir, de la loi, de la relation éthique et sociale – est travaillée, creusée et subvertie par cette exposition au vide émergeant avec la dissolution des principes comme figure excellente de la certitude. Dans une contribution à l'élaboration de la question quant au sens de la démocratie, Jean-Luc Nancy la met explicitement en rapport avec la destitution des principes : la démocratie nomme « les

conditions des pratiques possibles de gouvernement et d'organisation, dès lors qu'aucun principe transcendant ne peut prétendre les régler (étant entendu que ni l'«homme» ni le «droit» ne peuvent à cet égard valoir transcendance)» (Nancy 2009, 78). C'est en cela précisément que résiderait la nouveauté radicale de la démocratie moderne, la mutation qui l'institue. Toute expérience, qu'elle soit sociale, politique, morale ou juridique, est exposée à la déposition de tout principe transcendant, à ce «dès lors qu'aucun principe transcendant» que nous lisons dans un sens logique aussi bien qu'historique. Dès lors, aucune révélation d'un tel principe, d'une telle transcendance. Dès lors, toute révélation ne saurait être qu'une industrie spectrale, théâtrale, une prétention fallacieuse.

On peut à présent mesurer la distance qui nous sépare du discours qui se résume, en dernière analyse, à décrire la démocratie comme un système électoral et comme un pouvoir respectueux des droits individuels. En revanche, dans la perspective que ces références construisent, ce qu'il y aurait à penser, c'est que la démocratie coïncide et doit compter avec l'impossibilité stricte d'une appropriation du pouvoir¹. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la légitimité de la démocratie et de sa sphère publique est en dernière instance conditionnée par la suspension de toute légitimité dernière, de toute dernière instance (Lefort 2001, 31). Il n'y a pas de véritable dernier mot dans une véritable sphère publique. Ou, si on peut dire, le dernier mot est l'indétermination comprise comme immanence singulièrement absolue. L'appropriation du pouvoir ne peut se faire que par transgression et au prix de la légitimité. Là où il y aurait appropriation du pouvoir il y aurait du même coup – du même coup de force – interruption du régime démocratique. Avec les mots de Marcel Gauchet, nous sommes de la sorte amenés à considérer «deux choses hautement improbables à l'aune de ce dont les millénaires de l'histoire humaine nous offrent le spectacle : un pouvoir collectivement *appropriable* et un lien collectif *individualisable*» (Gauchet 2005, 542).

Si donc nous pouvons facilement suivre Adam Przeworski là où il affirme que «la démocratie est le règne de l'indétermination» (Przeworski 1991, 95), il nous semble

toutefois opportun d'entendre cet énoncé dans un sens encore plus primitif². Car la vocation qui revient en propre à la sphère publique ne se résume pas à accueillir – pour interrompre la violence – des conflits insolubles impliquant valeurs et intérêts irréconciliables. Si les conflits sont insolubles, c'est précisément en raison de l'indétermination quant au fondement et non pas simplement en raison de leur surdétermination qui les rend incommunicables. C'est aussi la raison pour laquelle la fonction de la sphère publique ne se restreint pas à faire passer une décision, à la faire accepter, à diminuer la résistance, à l'imposer de manière aussi atténuée que possible. Nous nous rappelons ainsi pourquoi la communication et la pléthore de théories et de métiers qui en vivent n'apportent aucune connaissance réellement nouvelle en matière de politique. Il s'agit avec la sphère publique de la construction effective de choses et de leurs *significations*, de thèses, d'hypothèses et donc de mesures à prendre et à mettre en œuvre. Pour ce qu'il en est de la chose publique, il n'y a pas de sens, d'opportunité, de nécessité ou de priorité avant cette constitution rhétorique, avant cette industrie ontologique. Nous comprenons donc la sphère publique dans les termes d'un constructivisme sémantique comme la totalité ouverte des protocoles et des procédures visant et servant à façonner des significations et des conduites correspondantes.

D'une manière particulière, le discours de la crise s'avère très instructif en ce qui concerne la constitution et l'imposition de repères de la certitude. Car, et c'est la thèse que nous développons explicitement ici, le discours de la crise participe de la dissolution de l'indétermination et se porte l'opérateur de la décision de poser, à titre de solutions, de nouveaux repères de la certitude. Car comment autrement se rapporter aux nécessités impérieuses clamées et figurées par le discours public, fût-il tenu par des banquiers, hommes politiques, entrepreneurs, mais aussi par les salariés et leurs représentants syndicaux ? Si la provenance et quelque chose comme une sortie réelle de la crise sont restées largement indéterminées pour l'intelligence économique et politique, dont les prestations explicatives courantes ont été durant tout ce temps pour le moins décevantes, il n'en reste pas moins que

l'économie et surtout la politique revendiquent une transparence totale quant à la signification de cette crise et tout particulièrement quant aux mesures à prendre. Tout comme dans le cas de « la démocratie », « la crise » marque une indétermination nominale fonctionnant comme un repère par provision, comme un opérateur dont l'efficacité se nourrit de l'imprécision sémantique.

En effet, ce qui occupe à présent le discours public, c'est la postulation d'une strate de signification qui de par sa nature même se dérobe à l'exposition au multiple, au conflit, au dissensus, et qui serait indifférente au discours qui l'énonce. Des séquences de significations régulatrices, normatives, obligatoires, immédiatement opérationnelles, supportant une série ouverte de déductions. D'un point de vue immédiatement rhétorique, l'une des procédures les plus usitées qui servent à les faire circuler, c'est le recyclage du conflit opposant chiffres³ et mots. Affrontement donc entre le nombre objectif et l'inefficace sinon irresponsable mot réflexif. Car le nombre est communément réputé apte à contenir et à disséminer une évidence en soi, incontestable, univoque dans une bien plus grande mesure que le mot, lui qui est toujours hésitant entre des significations multiples, relatives, toujours dépendantes de contextes. On détourne de la sorte le regard du fait que le nombre n'a pas de signification donnée d'avance, qu'il se constitue lui aussi par renvois et que la détermination d'une quelconque signification est toujours ouverte à la reconsideration, à la contestation, à la reformulation. Au nom de la supposée évidence totale et immédiate du chiffre, on décrète qu'il faut couper. Couper court. Il faut accélérer. De toute urgence. Les programmes d'austérité budgétaire prévoient aussi une drastique économie de mots.

Ce qui est en train de se déployer au niveau des prestations rhétoriques occupant la sphère publique est donc indissociable du phantasme d'un déterminant dernier, d'un signifiant transcendental, de la réalité ultime, incontestable, indiscutable, non-rhétorique justement, position fantasmatique de la prémissse, de l'hors jeu, de l'irrécusible. On pourrait aisément montrer la présence et l'efficacité de ce phantasme on s'appuyant sur la manière dont on justifie publiquement la

réforme des retraites, la baisse des salaires, la limitation de certains droits, par exemple. Cela faisant, la crise recycle également l'opposition entre rhétorique et révélation, entre la production commune de sens et la certitude révélée. Nous pensons ici à cet énoncé qui pose que « l'argumentation est l'antithèse de la Révélation » (Breton and Gautier 2000, 5), mais également à l'« expertise révélatrice de vérités » (Posner 2003, 352) telle qu'elle est revendiquée par une certaine représentation du juge⁴. Ces éléments nous autorisent à avancer que la « crise » désigne ce dispositif rhétorique et politique en charge de l'aménagement d'une justification transcendante à l'immanence du politique et qui rende compte des contraintes décidées et imposées. La restauration de la certitude censée permettre à la politique de quitter la sphère de la délibération et donc la sphère publique suppose un type déterminé de constitution des significations et des pratiques qu'elles configurent. S'il nous est permis de reprendre sans fidélité le langage scientifique de l'indétermination, nous dirions que le discours de la crise nie fermement que toute mesure interfère avec l'objet de la mesure. Niant donc la non simultanéité de la connaissance, il revendique une adéquation sécurisante, posant que ses contenus de signification sont unitaires, rassemblés, analogiques, permettant des applications et des déductions multiples tout en gardant une unité substantielle ou une référence à quelque chose comme une unité substantielle.

La conséquence en est une recommandation qui se fait toujours plus insistant, toujours plus contraignante, invitant à abandonner la discussion, à remettre à plus tard la contestation, à inhiber le pluralisme, à suspendre le débat. Le discours de la crise opère dès lors comme une procédure de temporisation, de temporalisation, mettant en œuvre un retardement, une remise de la démocratie, en lui contestant ouvertement l'équipement, la capacité de rétablir à temps les conditions systémiques de possibilité. La démocratie n'est pas pour aujourd'hui. Ou pour demain. Car la rhétorique de la crise se garde de faire l'annonce d'un retour à la décision démocratique. La conséquence est que la démocratie se voit de facto et indéfiniment suspendue. Étrange coïncidence du

discours transitionnel (le discours sur le postcommunisme, par exemple) et du discours de la crise dont la fonction principale a été de localiser, d'isoler, de mettre en quarantaine une crise à laquelle on avait dénié systématiquement la signification systémique. Si la tendance dominante a longtemps été d'accréditer une coïncidence naturelle et excellente de la démocratie et du marché, maintenant que l'entreprise est devenue plus difficile que jamais, il semble que la politique est disposée à renoncer non pas seulement à cette union, mais à la démocratie elle-même pour sauvegarder le marché. La politique est enfin devenue globalement verte, mais sous la forme d'une écologie du présent. Pour autant que la politique soit constitutivement orientée vers l'avenir, ouvrant et différant le présent, la procédure idéologique de la crise est une entreprise de dépolitisation. Il semble bien, effectivement, que la sauvegarde du système financier et économique tel qu'il est actuellement articulé ne peut se faire qu'au détriment et au prix de l'exigence démocratique et de son indétermination singulièrement constitutive. La temporisation suspensive de la démocratie va de pair avec la postulation d'une objectivité qui interrompt la délibération en déniant l'indétermination. Certes, il ne faudrait point perdre de vue l'insécurité de la frontière entre ajournement et négation.

L'institution ne garantit aucunement le maintien de la démocratie et soutenir le contraire est une position tenue à faire un bien difficile choix entre malentendu et malversation. Pour le dire avec les mots de Lefort, l'institution de la démocratie n'est pas à son tour un repère de la certitude, une sorte de métacertitude, une assurance, un gage ou une garantie. L'avènement de la démocratie est en ce sens l'effectuation politique du devenir impossible de la garantie infaillible, exposant l'agir à l'incertitude. Il n'en reste pas moins que cette impossible assurance dernière est un trait qui singularise la démocratie. Or, l'un des effets d'ordre pédagogique de la représentation dominante de la politique moderne est cette considération de la démocratie comme une évidence, comme un fait irréversiblement constitué. Le succès de cette entreprise s'avère maintenant profitable au pouvoir d'implémentation et catastrophique pour la société civile. Les

citoyens ayant approprié cet enseignement qui pose que la démocratie est irréversible sont privés de la possibilité de mettre radicalement en question l'occupation de la sphère publique par le discours de la crise. La mutation éminemment politique de la crise économique reste ainsi souvent en retrait.

Il est devenu courant d'entendre dire que la responsabilité et le courage dont la politique légitime doit faire preuve en temps de crise revient à assumer les prémisses évidentes et exigeantes et de leur donner cours immédiatement et indépendamment des coûts, fussent-ils sociaux, politiques ou existentiaux. Expression de la même injonction à accepter la vérité « objective », à se rendre à l'évidence, à se rendre tout simplement. Ce qui nous amène à marquer ici le renvoi à cette systématique, inspirée et résolument constructiviste investigation que Roberto Mangabeira Unger consacre à la production et à la fausseté de la nécessité. L'origine de la fausse nécessité résiderait justement dans une telle reddition :

« The illusions of false necessity arise because we surrender to the social world, and then begin to mistake present society for possible humanity, giving in to the ideas and attitudes that make the established order seem natural, necessary, or authoritative » (Unger 2001, XX).

Cette pratique n'est en rien nouvelle, constituant une occurrence parmi d'autres dans l'histoire des dominations et des résistances. Car il y a une tendance inhérente au pouvoir, quel qu'il soit, qui le pousse vers des hypostases censées lui assurer une quelconque légitimité dans ce qui s'avère toujours être un dispositif d'assujettissement et une suppression réactive et parfois préventive des lieux possibles de toute autre position concurrente. D'ailleurs, l'un des sens du mot « démocratique » aurait été de singulariser un pouvoir qui y résiste, qui, de par sa propre distribution consciemment élaborée, se refuse de devenir nouméral et hégémonique. De même, soupçonner la portée mystificatrice et falsificatrice des dispositifs rhétoriques, juridiques, politiques et économiques est à son tour un geste qui appartient en propre à cette histoire du pouvoir. Ce que montrent les nouvelles figures de l'État telle que façonnées par et au nom de la crise, c'est que la politique est plus puissance, règne sans partage que pouvoir ordonné et décision partagée.

Leur rationalité s'avère être tout sauf rassurante. On ne s'abusera pas en affirmant que, dans la perception courante, la construction juridico-politique de la crise est perçue comme l'organisation étatique de l'abus de pouvoir. Ce qui, bien évidemment, nous renvoie à cet énoncé de Jacques Derrida posant que « la voyoucratie est la *cratie* même de la souveraineté étatique » (Derrida 2005, 146). Les effets herméneutiques de cette radicalisation sont considérables.

« Dès qu'il y a souveraineté, il y a abus de pouvoir et *rogue State*. L'abus est la loi de l'usage, telle est la loi même, telle est la “logique” d'une souveraineté qui ne peut régner que sans partage. Plus précisément, car elle n'y arrive jamais que de façon critique, précaire, instable, la souveraineté ne peut que *tendre*, pour un temps limité, à régner sans partage. Elle ne peut que tendre à l'hégémonie impériale. User de ce temps, c'est déjà abuser – comme le fait ici même le voyou que donc je suis. Il n'y a donc que des *États voyous*. En puissance ou en acte. L'État est voyou » (Derrida 2003, 146).

L'État est voyou, comment donc l'entendre ? D'abord, comme une radicale et sévère mise en crise d'une très longue série de théories juridiques et politiques se réclamant de l'État de droit. Pour autant que l'État de droit atteste précisément la volonté de soustraire l'État à cette loi de l'abus de pouvoir qui lui serait constitutive⁵. Ce qui devrait le définir ce serait le programme d'aménager effectivement, de stabiliser et de rendre obligatoire la possibilité de cette soustraction, de l'interruption de l'abus de pouvoir. Si tout État est voyou, irrespectueux des lois censées en limiter le pouvoir, il s'avère erroné et fallacieux de soutenir que ce ne sont que les États non démocratiques ou en crise qui sont voyous. Cela permet en même temps de voir que ce qui est en train de se déployer actuellement n'est pas du tout l'effet temporaire d'une série néfaste d'incidents spéculatifs, mais se prépare de longue date, manifestant des déterminations et des tendances systémiques selon des voies très différentes et s'attestant dans plusieurs langages. Nous comprenons mieux pourquoi, dans une perspective constructiviste, l'exposition de la mystification de la nécessité sommative et, disons-le, la déconstruction du montage naturaliste, impliquent une reformulation des possibles de la démocratie. Ce n'est donc pas un hasard si le moteur conceptuel d'un programme comme celui de Roberto Unger implique à la

fois l'approfondissement de la démocratie et le démantèlement de la nécessité.

Tant qu'elle se fonde sur la révélation d'une télologie ou d'une nécessité nouménale, la technologie du pouvoir qui est aussi celle de la crise se passe non seulement de la délibération mais y également de la persuasion. Autrement dit, elle se dispense de la sphère publique qu'elle réduit sévèrement à une pratique communicationnelle, au sens que les médias et les entreprises de publicité politique reconnaissent au mot. En ce sens elle radicalise le format du discours transitionnel. Une très juste et édifiante description de ce discours transitionnel nous est livrée par Adam Przeworski qui écrivait au tout début de la transition démocratique et capitaliste des pays de l'Europe de l'Est :

« Reforms tend to be enacted by fiat, or railroaded through legislatures without any changes reflecting the divergence of interests and opinions. The political style of implementation tends toward rule by decree; governments seek to mobilize their supporters rather than accept the compromises that might result from public consultation. In the end, the society is taught that it can vote but not choose; legislatures are given the impression that they have no role to play in the elaboration of policy; nascent political parties, trade unions, and other organizations learn that their voices do not count » (Przeworski 1992, 56).

Il nous semble que la description ainsi formulée couvre très bien la politique qui a commencé à se mettre en place avec les plans de sauvetage des banques d'investissement et, par la suite, avec les diminutions des dépenses publiques. De ce point de vue, le discours de la crise représente la mondialisation du discours transitionnel, à une différence près : la promesse de l'avenir fait désormais défaut. On y reconnaît distinctivement le style de l'implémentation, la préférence pour les ordonnances, le renoncement à la délibération, l'abandon de l'idée de choix, l'insignifiance de la sphère publique et, en général, cette mouvance bien peu démocratique résumée dans le « fiat ». Le rapport encore à élucider entre la transition et la crise s'atteste aussi dans le fait évident à présent que les sociétés qui ont été éduquées à se représenter comme transitionnelles sont prêtes dans une plus grande mesure à ne pas douter de la réalité de la crise et de la nécessité qu'elle révélerait.

Ce qui vient d'être dit à l'égard de ce type de gouvernement par « *fiat* », nous conduit à formuler plus en détail la part de la normativité dans la crise et dans son discours. Effectivement, le trope de la crise est chargé, en matière de normativité, d'aménager la mise à mal de la normativité spontanée du marché, de sa prétention à la rationalité, de la prétention de cette rationalité d'être raisonnable et donc politiquement significative. En effet, l'immaîtrisable désordre – lui-même issu d'une série disjonctive de déséquilibres et d'irrégularités⁶, inhérents, à vrai dire, au marché –, désordre qui s'est emparé de la sphère financière et, par la suite, économique, a fait en sorte que le postulat d'une structure normative du marché soit devenu, pour un certain temps au moins, publiquement insoutenable. Le postulat en question renvoie à un marché représenté comme sphère autonome, automotrice, purement technique, politiquement immaculée et, pour ces raisons, intouchable, interdite au public, autrement dit soustraite à la délibération de la sphère publique. Ce qui représente une sorte de paradigme newtonien survivant en pleine époque de la complexité, supposée qu'elle est exempte de la dissolution des certitudes. Le désordre, l'anarchie et l'anomie qui ont mené à l'effondrement des banques d'investissement et qui de la sorte sont devenues visibles pour tout un chacun ont mis en crise ce type de conceptualisation, qui à vrai dire est plutôt une procédure de représentation. Mais, comme l'expliquait Gérard Timsit avant même l'irruption de la crise financière, la crise de la normativité ne se réduisait pas à ces régularités promues lois et qui font occurrence dans les pratiques du marché selon des taux variables de probabilité. La réglementation ne fait pas exception.

« Mais, versions idéales de la réalité, elles en sont par là même une représentation inadéquate et faussée en ce qu'elles ne savent prendre en compte ni l'une les défaillances flagrantes du marché au regard des lois de la concurrence qui devraient le régir (ententes, concentrations, abus de position dominante, etc.), ni l'autre les déficiences de la hiérarchie étatique et son impuissance à corriger par les moyens de la réglementation classique et pour sauvegarder l'intérêt général des excès ou déviations auxquels donne lieu le fonctionnement du marché » (Timsit 2006, 128-129).

Si toutefois le discours public actuellement dominant s'obstine à s'en tenir à l'opposition entre l'autorégulation du marché et la réglementation, cela pose une question suffisamment intéressante pour tenter une explication ou au moins une description plus détaillée. Pourquoi donc ce discours se refuse-t-il tout simplement à prendre en considération les limites sévères des modèles qu'il promeut et surtout les falsifications répétées et massives qu'ils supportent depuis toujours et de plus en plus ? En dépit de l'ampleur de la dernière falsification en date des « lois du marché », ils sont toujours nombreux ceux qui accusent la réglementation, c'est-à-dire l'intervention normative des structures étatiques, la dénonçant comme l'origine de la crise. Il arrive néanmoins que la dénonciation est obligée à passer sous silence le fait que ces réglementations servant les intérêts propres à la déréglementation ont été élaborées sous la pression constante et considérable du marché qui se voulait libéré de toute restriction, de toute limite et finalement de toute normativité. Simple manœuvre de blanchiment par externalisation de la cause dans une certaine mesure. En disant comme on le fait souvent à la limite de l'obscurité que les prêts hypothécaires à risque ont été rendus possibles et sont devenus toxiques à cause de la politique publique s'étant soucié du logement abordable pour les pauvres, que dit-on en fait ? Que la mise en place du souci pour des formes de vies humaines non privilégiées (Davis and Monk 2008, 12) était erronée, ou bien que c'est une grave erreur que de se soucier des pauvres, du logement et, en général, que l'existence – impliquant fondamentalement le logement – doit par nature rester inabordable pour les pauvres ? Ne devrait-on pas toutefois parler, en l'occurrence, de la violence et de l'irresponsabilité des spéculateurs financiers et immobiliers dont l'objectif exclusif a été le profit ? Ne devrait-on pas exposer la dénaturation de la vérité à l'œuvre dans cette série d'« explication techniques » ? Ne devrait-on pas voir que c'est la politique – là où il est encore possible de la définir par le souci pour l'intérêt général – qui se voit finalement traitée de « toxique » ? Comment autrement comprendre les déclamations soutenant la nécessité impérieuse

de purger les décisions économiques de toute trace de politique ?

S'appuyant sur un protocole épistémologique devenu classique, Timsit interprète la crise de ces modèles comme le lieu d'émergence d'une nouvelle normativité qui serait définie par au moins trois éléments : le dialogue, la contextualité, la mutabilité. En réalité, le seul trait qui caractérise les décisions à portée normative prises au nom de la crise, c'est la nécessité qu'on leur assigne. Assignement par *fiat*. On ne saurait dès lors ne pas remarquer que le discours de la crise annule une telle possibilité se dédiant exclusivement au réarrangement que l'on a essayé de décrire du rapport entre réglementation étatique et autorégulation du marché. De toute façon, est c'est essentiel, ce qui se prépare en matière de normativité se définit par la conservation du trait d'exogénéité absolue, étant donné qu'il y a de moins en moins de prise directe sur les mesures qui sont imposées au nom de la crise.

Après avoir systématiquement essayé d'accréditer la naturalité du marché, d'en consacrer l'éminence gagée par l'effectivité et la complétude des lois qui le régissent, l'idéologie libérale – il n'y a malheureusement pas d'autre mot pour le dire – tend à présent par l'entremise de la rhétorique de la crise à ratifier la législation réelle, finale, réellement finale : le fait normatif ultime, l'état des choses comme norme suprême. Comme norme suprême par et à défaut. « Ainsi *la crise* est-elle instituée comme *moment d'exception*, comme *état de nécessité*, comme *suspension du droit*. La “crise” institue *la loi économique martiale* » (Ghiu 2009, 150). En effet, le point peut-être le plus décisif réside en ceci que ce n'est même pas tant la nature des choses qui fait la loi, mais la force des choses. Inquiétante naturalisation de la force qui ne saurait ne pas servir à naturaliser le règne du plus fort. Là où la force des choses non seulement tient lieu de norme selon des codes limitatifs, mais devient la norme elle-même, la force est la seule raison qui reste. Si la rhétorique de la crise participe d'une manière extrêmement singulière d'un contre-mouvement escamotant et détournant ce « dès lors qu'aucun principe transcendant » définissant la démocratie, on se doit de souligner sans attendre et de manière aussi appuyée que

possible que ledit mouvement garde et affermit l'impossibilité pour l'homme et pour le droit de valoir transcendance. Comme il est tout à fait aisément de le montrer, le discours qui fait de la crise la manifestation d'une nécessité transcendantale est indissociable de la prétention que la pénurie puisse à l'égard de la décision politique valoir transcendance. C'est de cette manière qu'il y a réintroduction d'une allégeance envers une nature impérative. Nature objective qui est construite pièce par pièces pour satisfaire au besoin de sauvegarder une quelconque acceptabilité aux mesures prises et imposées au nom de la crise, question d'autant plus urgente que ces mesures contreviennent dans leur grande majorité aux normes de l'État de droit démocratique.

La revendication d'objectivité postule que ces mesures soient la traduction d'un ordre rationnel et obligatoire, qui impose de plein droit la reconfiguration des pratiques politiques, sociales, économiques ou juridiques. Initialement, ce que l'on appelle l'argument de l'indétermination a visé la possibilité selon laquelle les ressources juridiques mènent à des solutions entièrement différentes. Cela veut dire que la prétention formaliste ou déductiviste est battue en brèche. En réalité, la crise financière et économique ne fournit pas les éléments d'un raisonnement qui construise des significations et donc des conclusions-mesures ; la crise ne sert qu'à justifier des décisions prises selon des protocoles et en fonction d'intérêts indépendants de ces éléments⁷. Car, et c'est un premier argument, la portée de ces mesures, en dépit de ce que l'on soutient inlassablement, est fondamentalement politique. Cela commence à jeter un jour sur le conflit qui, nous semble-t-il, oppose le discours politique et la réflexion économique. La vraie réflexion économique, bien sûr, non pas le discours répétant d'une manière totalement autiste que l'équilibre de l'offre et de la demande est rien de moins que la loi suprême de tous les mondes possibles. Si le discours politique reste entièrement naturaliste, objectiviste, nouménal, empêtré dans les fictions de la concurrence et de la bonne foi, mais aussi de la réglementation éclairée, attaché au lexique eschatologique du danger, de l'imminence de la fin, mais aussi du sauvetage, de la salut, techniciste jusqu'au cynisme, voyou mais crédule,

fondamentalement croyant et superstitieux, le discours économique réussit parfois à faire preuve de courage. Que l'on soit bien compris, le vrai courage est celui du questionnement sans préjugé, se laissant exposé à l'incertitude et à dissolution des fondements, n'ayant donc rien avoir avec ce « courage » d'abandonner des vies devenues insignifiantes comme l'explique Bauman, de dissoudre l'avenir pour sauver le présent. Cela permet à l'investigation économique de se reformuler dans un paradigme expérimental, renonçant au postulat d'une mécanique naturellement légiférée et donc au postulat supplémentaire de la capacité autocorrective du marché. Cela lui permet dès lors de remettre en cause la pertinence même du dispositif de la « crise ».

Il arrive néanmoins que la tendance dominante est à la renonciation à toute normativité, réglementation et régulation confondues, la rhétorique de la crise étant en charge de construire l'acceptabilité des mesures au nom de la nécessité et non pas d'une quelconque normativité. Ou, autrement dit, l'acceptabilité d'une normativité dont le seul élément définitoire est « l'obligatorieté ». La nouvelle situation serait donc celle décidée par un marché totalement chaotique, entièrement dépourvu de normativité, jouissant d'une impunité inentamée et qui, dès lors, ne se soucie plus de dissimuler sa nature structurellement anarchique et indifférente à quelque chose comme l'intérêt général. Au nom de l'urgence, le pouvoir publique est sommé de fournir l'encadrement, le cryptage normatif de cette situation. L'objectif qui commande à la mise en place de cet encadrement réglementaire est la conservation, ce qui veut dire que le pouvoir public est donc convoqué à produire des normes non pas pour réglementer les opérations financières et économiques, non pas pour protéger les citoyens contre les mouvements chaotiques et violents du marché, mais à protéger ce même marché contre toute contestation, contre toute responsabilité. Ce qui représente, nous semble-t-il, le volet normatif du plan de sauvetage. Parmi les conséquences les plus remarquables des plans de sauvetage il faut certainement compter l'élimination du risque, c'est-à-dire d'un élément opérant comme critère, comme précaution et donc comme limitation. Mutation décisive sur laquelle le discours

politique garde un silence total et dont seule la réflexion économique semble disposée à se soucier. Depuis que les pertes sont couvertes par le contribuable, le marché est effectivement dépourvu de toute limitation. Mais le risque disparaît d'une autre manière, tout aussi surprenante. Longtemps la politique a été dépendante d'une industrie spectaculaire du risque comme le montrent des analyses fort pénétrantes, telles que celles de Zygmunt Bauman (2003), par exemple. La crise provoque un déplacement de plus significatifs, nous semble-t-il, pour autant que, désormais, il n'y a plus de risque, en ce sens que le danger s'est déjà consommé. La catastrophe a déjà eu lieu et donc l'avenir menaçant est derrière nous. Par conséquent, le discours politique n'a plus à être une administration de la peur et une production de sécurité, mais gestion de l'après-choc. C'est ce qui explique en partie la disparition de l'appareillage rhétorique de l'espérance. Si, traditionnellement, il s'agissait pour la politique de surenchérir sur l'avenir, de promettre des lendemains qui chantent, à ce stade du développement de la technologie politique et dans sa forme présente, post-apocalyptique, le discours de la crise ne promet plus ; il ne vise que la survie. Ainsi développe-t-il un lexique de l'endurance sans délivrance attestant le fait que l'idée même d'avenir est suspendue, mise en réserve.

Telle qu'elle est construite et employée, la « crise » s'avère indissociable de cette procédure qui porte la marque du sophisme de la force normative du présent. L'édit sophisme pourrait être formalisé de la manière suivante : les choses étant ce qu'elles sont, il faut qu'il en soit ainsi, et, par conséquent, il serait erroné et illégitime qu'il en soit autrement. Les principaux bénéficiaires en sont aujourd'hui les États avec leurs dettes et déficits publiques. Le dispositif rhétorique de la crise est chargé d'aménager politiquement l'épuisement d'une constellation de possibles en accréditant une nécessité objective⁸ dont il serait la conséquence. Les États, nous dit-on sans arrêt, n'ont plus les ressources pour soutenir des politiques sociales, pour payer les salaires et les retraites. Et, qui plus est, et c'est une énorme différence par rapport à toutes les autres crises du passé, les États se vantent d'avouer qu'ils ne regagneront jamais ces possibilités. Ainsi le présent est-il

imposé simultanément comme l'attestation et comme l'effectuation d'une nature intrinsèquement et objectivement normative. Ce qui représente une réitération de la déclamation éternellement reprise de l'impossible alternative : toute forme institutionnalisée du pouvoir finit par décréter l'impossibilité de l'alternative. Ce qui permet d'avancer que la démocratie pensée dans les termes que nous avons essayé de répéter ici est le système de référence qui falsifie d'une manière apriorique ce type d'assertion. En ce sens, le discours de la crise est une sorte de théodicée, affirmant à chaque fois que le présent est le meilleur possible advenu et réalisé.

Le sophisme naturaliste qui se livre sans réserve à la transmutation de l'être en devoir être, de l'« est » en « il faut », ce sophisme donc on le retrouve dans l'énoncé d'Unger concernant l'origine de la fausse illusion et de la capitulation qu'elle provoque. Le même souci pour la différence entre le présent et le possible, nous le retrouvons dans le thème derridiens de la « démocratie à venir », thème qui rassemble en faisceau quelques-unes des grandes lignes de la pensée contemporaine du politique.

« L'expression “démocratie à venir” traduit certes ou appelle une critique politique militante et sans fin. Arme de combat contre les ennemis de la démocratie, toute rhétorique qui présenterait comme démocratie présente ou existante, comme démocratie de fait, ce qui reste inadéquat à l'exigence démocratique, près ou loin, chez soi ou dans le monde, partout où les discours sur les droits de l'homme et sur la démocratie restent d'obsènes alibis quand ils s'accompagnent de la misère effroyable de milliards de mortels abandonnés à la malnutrition, à la maladie et à l'humiliation, massivement privés non seulement d'eau et de pain mais d'égalité ou de liberté, dépossédés des droits de chacun, de quiconque (avant toute autre détermination métaphysique du “quiconque” en sujet, personne humaine, conscience, avant toute détermination juridique en semblable, en compatriote, congénère, frère, prochain, coreligionnaire ou concitoyen) » (Derrida 2003, 126).

Cette rhétorique présentant comme démocratie achevée la configuration juridico-politique et économique actuelle, prétendant de la sorte que l'exigence démocratique soit effectivement et pleinement réalisée, cette rhétorique donc va bon train, participant de toutes les stratégies utilisées actuellement dans la tentative de sauvegarder le marché plus

que la démocratie de marché, l'Etat plus que l'Etat de droit, l'exigence de survie plus que l'exigence de justice. Battre en brèche une telle confusion du présent et du possible, ce serait créer une brèche dans le présent pour rouvrir l'avenir et donc la politique. Le discours de la crise tout comme le discours transitionnel n'est qu'une variation de cette rhétorique du présent fondé sur un sophisme naturaliste et qui ne pose rien de moins que la coïncidence de la Loi, du Savoir et du Pouvoir dans l'état des choses, postulant de la sorte la possibilité d'une détermination dernière quant au fondement. En dernière analyse, le trope de la crise est un complexe dispositif *ad hoc* censé aménager l'impossibilité d'une remise en question du système de référence. Le discours de la crise n'est qu'un tel dispositif ayant sa part d'obscénité moyennant lequel le système s'accommode de la misère des vies humaines dépourvues de priviléges. Il sert ainsi à naturaliser la misère, à en faire une solution, un impératif moral. On aurait du mal à nier que le discours de la crise tend à légitimer et à légiférer la dépossession, la privation. Ce qui est décisif ici, c'est que les politiques fondées sur le postulat d'un tel sophisme naturaliste s'accommodeent effectivement de toutes les privations et les dépossessions que, par exemple, la rhétorique anticomuniste interdit d'expression. La dépossession, l'humiliation, l'inégalité, les restrictions rendant la liberté purement abstraite, la rhétorique triomphante de la démocratie présentement accomplie les ignore. Il semblerait dès lors qu'il soit strictement impossible au présent d'être injuste. La pensée de la démocratie, la politique démocratique et la pensée de la justice seraient donc inséparables d'une vigilante résistance opposée à cette rhétorique. La provenance dernière d'une telle pensée et de sa pratique porte ici aussi le nom de l'indétermination. Ce dont elle est le souci et l'attestation vient « avant toute détermination », avant toute détermination de la détermination, fût-elle philosophique, culturelle, politique ou juridique.

Nous en venons ainsi à réaffirmer que la démocratie, au moins dans le sens articulé par une réflexion qui reprenne généalogiquement les déterminations essentielles de son institution, cette démocratie hétérogène donc de sa

configuration actuelle et relevant d'une impossible possibilité, est indissociable d'une limitation de la puissance sémantique du pouvoir politiquement, juridiquement et économiquement institutionnalisé. Reprenant l'énoncé classique de Montesquieu, quitte à le détourner, nous dirions que, pour ne pas abuser du pouvoir, il faudrait que, par la disposition de la réflexion critique, le pouvoir sémantique arrête le pouvoir sémantique. C'est ce qui définit à nos yeux la sphère publique. Compréhension qui reprend dans son mouvement d'articulation la formule si suggestive de Jacques Rancière et selon laquelle « la lutte politique, c'est aussi la lutte pour l'appropriation des mots » (Rancière 2009, 97). À commencer par « démocratie », « crise », « politique », « sphère publique ». Au-delà même de la « démocratie » et de sa « sphère publique » avec tout ce qu'elle implique comme « délibération », l'enjeu réellement décisif réside dans la possibilité de maintenir suspendue l'imposition d'un sens unique, univoque et exécutoire. La démocratie exigerait du même coup de déjouer le devenir-hégémonique, de contre-effectuer le devenir-transcendance des principes, fussent-ils ceux de l'Etat de droit ou des lois du marché. Tel qu'il est rendu manifeste par le déploiement massif du discours politique à l'égard de la crise financière et systémique, le propre de la sphère publique démocratique consisterait à réaffirmer l'indétermination, à contester la certitude, à résister à la révélation, doutant de l'évidence, déjouant l'objectivité et exposant ainsi toute institution à l'épreuve de son institution. En d'autres mots, la vocation éminemment démocratique de la sphère publique n'est donc pas de consacrer des repères de la certitude, de poser des fondements, de révéler une nature cachée, mais, au contraire, d'exposer tout dispositif de la certitude, toute postulation d'une nature exigeante à l'indétermination. Si on peut dire, la vocation de la sphère publique est d'indéterminer activement tous ces repères, tout appareillage mis au service de la nécessité objective, d'exposer dans tous les sens la prétention de légitimité dernière et de signification définitive.

NOTES

¹ « La démocratie moderne, jugions-nous, est le seul régime à signifier l'écart du symbolique et du réel avec la notion d'un pouvoir dont nul, prince ou petit nombre, ne saurait s'emparer ; sa vertu est de ramener la société à l'épreuve de son institution ; là où se profile un lieu vide, il n'y a pas de conjonction possible entre le pouvoir, la loi, le savoir, pas d'énoncé possible de leur fondement ; l'être du social se dérobe, ou, à mieux dire, se donne dans la forme d'un questionnement interminable (ce dont témoigne le débat incessant, mouvant des idéologies) ; les repères derniers de la certitude sont dissous, tandis que naît une sensibilité nouvelle à l'inconnu de l'histoire, à la gestation de l'humanité dans toutes les variétés de ses figures » (Lefort 2001, 294).

² “Democracy is the realm of the indeterminate, the future is not written. Conflicts of values and of interest are inherent in all societies. Democracy is needed precisely because we cannot agree. Democracy is only a system processing conflicts without killing one another. It is a system in which there are differences, conflicts, winners and losers. Conflicts are absent only in authoritarian systems.” (Przeworski 1991, 95)

³ Alain Badiou (2005) soutient d'une manière convaincante que le prestige du chiffre est lié à un certain type de politique, en relation surtout avec la restauration.

⁴ Ce que Posner dit du juge, devrait également valoir pour l'homme politique. Tel qu'il se représente dans les termes fournis par le discours de la crise, l'homme politique en est actuellement l'inversion négatrice. Lisons donc le portrait du juge selon Posner : “He will recognize his ordinariness – will recognize that he has no pipeline to truth, that he is not Apollo's oracle and thus is not merely a transmitting medium relaying to the public decisions mad elsewhere, and that he must take personal responsibility for his decisions rather than suppose them made in a heaven of Platonic legal forms.” (Posner 2003, 351-352)

⁵ Cette croyance est fort bien exprimée par un fragment de l'ouvrage déjà cité de Simone Goyard-Fabre : « L'existence du droit politique signifie que la politique ne se réduit pas à de simples rapports de force et que “puissance” n'est pas “pouvoir”. La puissance est une simple donnée de fait qui s'exprime de manière empirique et contingente. Le pouvoir politique – *Potestas* et non *potentia* – est une construction juridique telle que son exercice obéit à des principes et à des règles qui lui imposent des contraintes et des limites » (Goyard-Fabre 1997, 1-2).

⁶ Les disjonctions et les déséquilibres étant impliqués dans l'émergence même du capitalisme comme l'expliquent Deleuze et Guattari. « Flux de propriétés qui se vendent, flux d'argent qui coule, flux de production et de moyens de production qui se préparent dans l'ombre, flux de travailleurs qui se déterritorialisent : il faudra la rencontre de tous ces flux décodés, leur conjonction, leur réaction les uns sur les autres, la contingence de cette rencontre, de cette conjonction, de

cette réaction qui se produisent une fois, pour que le capitalisme naîsse, et que l'ancien système meure cette fois du dehors, en même temps que naît la vie nouvelle et que le désir reçoit son nouveau nom. Il n'y a d'histoire universelle que de la contingence » (Deleuze et Guattari 1973, 265).

⁷ Nous pensons que le fragment suivant de Duncan Kennedy peut tout à fait contribuer à l'éclaircissement de ce point. "Loss of faith is a loss, an absence: 'Once I believed that the materials and the procedure produced the outcome, but now I experience the procedure as something I *do to* the materials to produce the outcome I want. Sometimes it works and sometimes it doesn't, meaning that sometimes I get the outcome I want and sometimes I don't.' Loss of faith is one possible resolution of the tension or cognitive dissonance represented by bad faith. One abandons the strategy of denial of the ideological, or subjective, or political, or just random element in legal reasoning. One lets go of the convention that outcomes are the consequences of 'mere' observance of the duty of interpretive fidelity." (Kennedy 2002, 191)

⁸ Dans cette perspective, le discours de la crise tend à se présenter dans la ligne de l'objectivisme. "By objectivism I mean the belief that the authoritative legal materials – the system of statutes, cases, and accepted legal ideas – embody and sustain a defensible scheme of human association. They display, though always imperfectly, an intelligible moral order. Alternatively they show the results of practical constraints upon social life – constraints such as those of economic efficiency – that, taken together with constant human desires, have a normative force. The laws are not merely the outcome of contingent power struggles or of practical pressures lacking in rightful authority." (Unger 1983, 565)

REFERENCES

- Badiou, Alain. 2005. *Le siècle*. Paris : Seuil.
- Baumann, Zygmunt. 2003. *Wasted Lives: Modernity and its Outcasts*. Cambridge: Polity.
- Breton, Philippe, and Gilles Gautier. 2000. *Histoire des théories de l'argumentation*. Paris : La Découverte.
- Davis, Mike, and Daniel Bertrand Monk. 2008. *Paradis infernaux. Les villes hallucinées du néo-capitalisme*. Traduit en français par Etienne Dobenesque et Laure Manceau. Paris : Les Prairies ordinaires.
- Deleuze, Gilles, Guattari, Félix. 1973. *L'Anti-Œdipe. Capitalisme et schizophrénie*. Paris : Minuit.

- Derrida, Jacques. 2003. *Voyous*. Paris : Galilée.
- Gauchet, Marcel. 2005. *La condition politique*, Paris : Gallimard.
- Ghiu, Bogdan. 2009. „Criză, anticriză, contracriză. Să fim pragmatici!” *Idea arts + society* 33-34: 149-160.
- Goyard-Fabre, Simone. 1997. *Les principes philosophiques du droit politique moderne*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lefort, Claude. 2001. *Essais sur le politique. XIX^e – XX^e siècles*. Paris : Seuil.
- Kennedy, Duncan. 2002. “The Critique of Rights in Critical Legal Studies.” In *Left Legalism/Left Critique*, edited by Wendy Brown and Janet Halley, 178-228. Durham: Duke University Press.
- Nancy, Jean-Luc. 1999. *La communauté désœuvrée*. Paris : Christian Bourgois.
- Nancy, Jean-Luc. 2009. “Démocratie finie et infinie.” Dans *Démocratie, dans quel état ?* par Giorgio Agamben et al. Paris : La Fabrique.
- Posner, Richard A. 2003. *Law, pragmatism, and democracy*. Cambridge (MA): Harvard University Press.
- Przeworski, Adam. 1991. *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Przeworski, Adam. 1992. “The Neoliberal Fallacy.” *Journal of Democracy* 3 (3): 45-59.
- Rancière, Jacques. 2009. Les démocraties contre la démocratie. Dans *Démocratie, dans quel état ?*, par Giorgio Agamben et al. Paris: La Fabrique.
- Timsit, Gérard. 2006. „Normativité et régulation.” *Les Cahiers du Conseil Constitutionnel* 21: 127-132.

Unger, Roberto Mangabeira. 2001. *False necessity. Anti-Necessitarian Social Theory in the Service of Radical Democracy*. London, New York: Verso.

Unger, Roberto Mangabeira. 1983. "The Critical Legal Studies Movement." *Harvard Law Review* 96 (3): 561-675.

Emilian CIOC est docteur en philosophie avec une thèse sur le nihilisme et la modernité ; doctorant en droit avec un projet concernant l'institution normative ; chercheur à la Faculté de Droit de l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca ; auteur de plusieurs articles sur des thèmes de philosophie contemporaine, théorie du droit, théorie des espaces urbains ; traducteurs en roumain de plusieurs écrits de philosophie française contemporaine.

Adresse :

Emilian Cioc, PhD

Faculté de Droit

Université Babeș-Bolyai

11, Avram Iancu, 400089 Cluj-Napoca, Romania

Email: emilian.cioc@law.ubbcluj.ro